Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20260423-DELIB31_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N°	2026	031

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation :
17 avril 2026

Convocation affichée le :
17 avril 2026

Liste des délibérations affichée le :
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Christophe GAIGNERIE, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**15**
Pouvoirs	00
Votants	**15**

Etaient présents :
M. Jean-Christophe GAIGNERIE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Angélique MÉLIGNER, M. Kevin POIRIER, M. Ludovic EVEN, M. Maxime VILBOUX, M. Kevin ANDRÉ, Mme Carine GEFFROY, Mme Marie-Haude SAUDRAIS, Mme Amandine MANDARON, M. Ludovic CHASSAN, Mme Emeline BELTRAM, M. Gaëtan COUVRIE, Mme Solène BÔCHER, Mme Carolane PANNIER—PERRET.
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Solène BÔCHER a été désignée Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Renouvellement du dispositif chantiers à caractère éducatif

M. le Maire expose que le dispositif « Argent de Poche » devenu dispositif chantier à caractère éducatif peut être reconduit pour 2026 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- De mettre en place le dispositif chantier à caractère éducatif pour l'année 2026 dans les conditions suivantes :
  - **Nombre maximum de missions par jeune pour l'année 2026 : 20 jours pendant la période estivale du 01 juillet au 31 juillet 2026**
  - **Durée de chaque mission : 3h30 comprenant une pause de 30 minutes.**
- De fixer l'indemnisation à 15 € par mission de 3h30 dont une demi-heure de pause
- De réserver ces missions aux jeunes justifiant d'une adresse à Miniac sous Bécherel, âgés, au moment de la mission, de 16 à 17 ans inclus.
- De prendre les inscriptions des jeunes en mairie et de procéder à leur sélection
- D'inscrire cette dépense au compte 6413 – Personnel non titulaire – de la section de fonctionnement du budget communal 2026.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents liés à ce dispositif.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Jean-Christophe GAIGNERIE.

MAIRIE de MINIAC-SOUS-BECHEREL 35 (Ille-et-Vilaine)